

Les principaux textes de loi

Convention de Malte : 16 janvier 1992 : convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique

Code du Patrimoine, Livre V (partie législative) (2004)

codifie notamment :

- la loi du 27 septembre 1941 (réglementation des fouilles ;
- la loi du 17 janvier 2001 réglementant l'archéologie préventive
- le **décret 2004-490 du 3/06/04 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive** (abrogé par décret 2011-574 du 24 mai 2011)

Arrêté du 2 juin 2006 Procédure FNAP. Modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005 (circulaires du 26 juin et du 30 octobre 2006)

Loi du 17 février 2009 Raccourcissement des délais.

Code 322-3-1 du Code Pénal La destruction, la dégradation ou la détérioration de vestiges archéologiques est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende